

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi 6 juillet 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 6 juillet 2021 à 19h00 au 143, rue de l'Église.

Sont présents : Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet et Martin Tourigny

La séance est ouverte à 19h03 par monsieur Grégoire Bergeron, pro-maire. Madame Sarah Richard, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

Vérification de l'avis de convocation.

Les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2021-07-071

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-07-072

Vacance au poste de maire – Décès de M. Camille Desmarais.

CONSIDÉRANT le décès de M. Camille Desmarais, maire, le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 336 de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précède le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances, les membres du conseil municipal désirent procéder à l'élection de l'un d'entre eux au poste de maire;

CONSIDÉRANT QU'après discussions entre les membres du conseil, seul le conseiller Grégoire Bergeron accepte de poser sa candidature.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Doucet et résolu à l'unanimité, de nommer M. Grégoire Bergeron au poste de maire de la municipalité de Saint-Samuel, à la suite du décès de M. Camille Desmarais, le 30 juin 2020.

Rapport du maire.

Monsieur le maire expose les faits saillants du rapport financier 2020.

2021-07-073

Adoption du procès-verbal du 1 juin 2021.

Il est proposé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1 juin 2021 séance ordinaire, soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2021-07-074

Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny, secondé par madame Claudia Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 1 660 102.98\$ dont 11 261.30\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2021-07-075

Adoption – Règlement 2021-329 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

Il est proposé par Claudia Doucet, appuyé par Martin Tourigny et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2021-329 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2021-07-076

Adoption du second projet de règlement #2021-330 modifiant le règlement de zonage 216 relatif à la modification des règlements d'urbanisme, visant à permettre la construction d'un bâtiment agricole à une distance de zéro (0) mètre d'une limite de propriété sous certaines conditions à l'intérieur de la zone « A4 ».

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite régulariser une situation existante par modification aux règlements à l'intérieur de la zone identifiée « A4 » aux plans et à la grille des spécifications du règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Patrick Mathis et appuyé par le conseillère Claudia Doucet que soit adopté le second projet de règlement numéro 2021-330 modifiant le règlement de zonage numéro 216, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXES

La grille de la zone A4, de l'annexe B, est modifiée par l'ajout de « (note 4) » à l'intersection de la colonne « 1 » et de la ligne « Marge de recul latérale d'un côté »

La section notes et de la grille A4 des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 216 est modifiée afin d'ajouter la note 4 se lisant comme suit :

« Note 4

La construction d'un bâtiment agricole est autorisée à une distance de zéro mètre d'une limite latérale de propriété lorsqu'elle coïncide avec une limite municipale et lorsque la propriété adjacente à la construction appartient au même propriétaire. »

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

2021-07-077

Avis de motion – Règlement numéro 2021-331 G-200 : Harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Claudia Doucet conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-331 G-200 : harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

2021-07-078

Dépôt du projet de règlement 2021-331 G-200.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Patrick Mathis conseiller, le projet du règlement numéro 2021-331 G-200 : harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Les articles 3.2 s) et 7.4.6. b) soulèvent toutefois des questionnements qui pourraient mener à des modifications au règlement.

2021-07-079

Demande de mise à jour de la politique MADA.

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projet pour déposer une demande de renouvellement de la politique MADA des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Samuel désire s'engager à mettre à jour sa politique des aînés (MADA) et profiter de cet appel de projet lancé par le Secrétariat aux aînés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens, d'un conseiller et d'une conseillère à titre de représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Samuel désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés pour la mise à jour de sa politique MADA;

QUE le conseil municipal de Saint-Samuel désigne Grégoire Bergeron comme la personne élue responsable du dossier « Aînés »;

QUE Sarah Richard soit la personne responsable de la signature de tout document relatif audit projet;

QUE le conseil municipal de Saint-Samuel travaillera en collaboration avec un comité du suivi composé des personnes suivantes : Claudia Doucet, Grégoire Bergeron, Érick Bergeron, Suzanne Boisvenue et Léo Gauthier.

2021-07-080

Gestion des documents et des archives de la municipalité : élimination de documents inactifs.

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent conserver ou éliminer leurs documents inactifs conformément au calendrier de conservation approuvé par BAnQ, et ce, conformément à la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics (PGDI) adoptée en 1991.

CONSIDÉRANT QUE les documents inactifs qui n'ont aucune valeur pour la Municipalité et dont le délai de conservation est révolu sont détruits selon les règles en vigueur.

Il est proposé par Claudia Doucet et appuyé par Patrick Mathis

QUE le conseil mandate la directrice générale à autoriser la destruction des documents inactifs de la Municipalité en application des méthodes établies.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2021-07-081

Écocentre – Point de dépôt contenants en verre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel a déjà une entente avec l'écocentre Gaudreau Environnement par le biais de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre Gaudreau Environnement accepte désormais le verre propre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Samuel a de l'intérêt pour ce nouveau service;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la gestion de cette matière sont répartis au prorata de l'utilisation du service par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts supplémentaires représentent un très faible montant et que la municipalité est d'accord à payer les frais relatifs à ce service;

Il est proposé par Claudia Doucet et appuyé par Martin Tourigny

QUE la municipalité adhère au nouveau service de l'écocentre Gaudreau Environnement.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Sandra Lampron propose la levée de la séance à 20 h 11. La séance est close.

« Je, Grégoire Bergeron, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Grégoire Bergeron,
Pro-maire**

**Grégoire Bergeron,
Pro-maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**

